

Important trafic de cocaïne entre Paris et Angers : dix hommes condamnés jusqu'à 10 ans de prison

Les dix prévenus ont été condamnés à des peines de quinze mois de prison avec sursis à 10 ans de prison ferme, ce vendredi 23 mai au tribunal d'Angers, à l'issue du procès qui s'est tenu sur trois jours. Les deux personnages centraux de ce trafic de stupéfiants ont écopé de 8 et 10 ans avec maintien en détention.



Angers, vendredi 23 mai 2025. Mes Jules Mackowski (sans robe d'avocat) et Olivier Rolland, situés au centre, ont défendu les deux personnages principaux de cette affaire. | CO – BENOÎT PELLOQUIN

La veille, le procureur de la République Éric Bouillard avait tapé fort dans ses réquisitions, allant de 15 mois de prison avec sursis à 12 ans de prison ferme et 100 000 € d'amende pour les deux personnages centraux de l'affaire. Ce vendredi 23 mai, au troisième jour du procès débuté ce mercredi 21 mai, dix suspects âgés de 30 à 57 ans ont été condamnés pour un vaste trafic de stupéfiants, entre l'Île-de-France (Neuilly-sur-Seine) et l'ouest de la France (Angers, Pays de la Loire), en 2022 et 2023. Les peines varient de 15 mois de prison avec sursis à 10 ans de prison ferme.

L'enquête, ouverte dès septembre 2022 par la police judiciaire d'Angers, avait permis de mettre la main sur Najah J., alors âgé de 43 ans et déjà connu pour des faits similaires. Malgré ses revenus modestes, le quadragénaire roulait en Mercedes dont la valeur s'élevait à plusieurs dizaines de milliers d'euros, ce qui avait alerté la PJ.

Des déplacements dans l'ouest de la France, des liens avec d'autres suspects dont son cousin Fouad D., autre prévenu clé dans ce dossier, l'utilisation de messageries cryptées ou de ligne téléphoniques de guerre, l'utilisation de nombreux véhicules ou encore l'évocation de qualité ou de quantité de drogue (plusieurs kilos de cocaïne essentiellement pour des montants atteignant parfois les 100 000 €) ne faisaient que confirmer les soupçons des enquêteurs. Le 18 décembre 2023, sept suspects étaient interpellés, puis cinq autres dans les semaines suivantes. En audition, la majorité des mis en cause avait minimisé voire contesté leur implication dans le réseau.

Un « délibéré conforme »